



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 31737

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de bien vouloir lui communiquer le nombre d'enseignants, dans le département du Rhône ainsi qu'au niveau national, qui, à ce jour, n'exercent aucune activité d'enseignement et qui sont soit affectés à des tâches purement administratives soit détachés ou mis à disposition de structures syndicales ou associatives.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, 1 600 agents sont affectés à des fonctions administratives, 650 agents sont mis à disposition et 1 750 agents sont déchargés partiellement pour des fonctions syndicales, ce qui équivaut à 550 équivalents temps plein. Dans le second degré, 1 050 agents sont affectés à des fonctions administratives, 500 agents sont mis à disposition et 3 035 agents sont déchargés partiellement pour des fonctions syndicales, ce qui équivaut à 900 équivalents temps plein. 2 800 enseignants du premier degré (0,87 % des agents en activité) et 2 450 enseignants du second degré (0,58 % des agents en activité) sont donc concernés par ces situations. Par ailleurs, environ 1 000 enseignants du premier degré et 3 500 enseignants du second degré sont détachés pour exercer des fonctions autres que l'enseignement. Ces agents sont pris en charge financièrement par l'organisme d'accueil. S'agissant du département du Rhône, 26 enseignants du premier degré sont affectés à des fonctions administratives, 15 sont mis à disposition et quelques enseignants sont déchargés partiellement pour des fonctions syndicales (13 équivalents temps plein). S'agissant de l'académie de Lyon, 35 enseignants du second degré sont affectés à des fonctions administratives et quelques enseignants sont déchargés partiellement pour des fonctions syndicales (31 équivalents temps plein).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31737

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 219

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4069